



Section académique de Rennes

Monsieur le Recteur de la région
académique Bretagne,
Recteur de l'académie des Rennes,
Chancelier des universités de Bretagne.
Rectorat de Rennes
96 Rue d'Antrain
35705 Rennes Cedex

Objet : Surveillance des E3C

Monsieur le Recteur,

La section académique du SNASUB-FSU, syndicat des personnels administratifs et techniques de l'Education Nationale, est depuis quelques jours interrogée par des collègues sur leur possible participation à la surveillance des E3C dans les établissements où ils sont affectés.

Sans contester aucunement l'utilisation de personnels non-enseignants pour effectuer cette surveillance, mais dans le souci d'objectiver les pratiques et afin d'éviter un emballement excessif sur cette problématique, nous souhaiterions avoir des précisions sur

- les modalités et les conditions de mise en œuvre de cette utilisation ;
- les responsabilités particulières qu'elle implique pour les agents concernés et la formation qui est prévue au regard de celles-ci ;
- les modalités d'indemnisation des personnels pour ce surcroît de travail.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de ma haute considération.

A Rennes, le 23/01/2020
Le secrétaire académique adjoint
Jean-Luc PINON